

## **PROGRAMME 2023/2024**

# **Médecins & Titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales**

<http://ifsi-sainte-marie.theia.fr>

### **Art. 9. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif du diplôme d'Etat infirmier**

Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de **médecin** ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes **titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales** sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;  
2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II du présent arrêté.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

## **ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME LEARNEOS ET TEMPS DE REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR D'OCTOBRE 2023**

### **CONTENU DE LA FORMATION** (115 heures en présentiel – STAGE : 525 heures)

- Rentrée administrative une journée (date à préciser sur septembre 2023) (6 heures)
- UE 3.1.S1 et S2 « Raisonnement clinique »: regroupement 20 heures sur site (3-1-S1) et 4 heures (3-1-S2), e-learning (accès aux cours et cas cliniques régulés par mail et lors des regroupements) et validation
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 : présence obligatoire 21 heures sur site (2,5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « Projet de soins » : 4 heures
- Enseignements « Hygiène et infectiologie » : regroupement 8 heures sur site (regroupement 1 jour)
- Enseignements « Législation, éthique et responsabilité » : regroupement de 8 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement 4,5 jours sur site répartis comme suit :
  - Calculs de doses et de débits : 8 heures
  - Ateliers de pratiques (Pratique de la transfusion à valider) : 20 heures
  - Méthodologie du rapport de stage et évaluation des compétences et activités en stage : 8 heures
- **Stages** de 7 semaines et 8 semaines à temps plein
- **Préparation et exploitation de stage** : 8 heures
- **Accompagnement individualisé** comprenant :
  - 3 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1<sup>er</sup> semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
  - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors du 1<sup>er</sup> mois de stage ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences. Cette APPS valide pour partie l'UE 3.1 S2.
  - 3 guidances concernant l'élaboration du rapport de stage (1 heure par guidance)

- **Rapport de stage :**
  - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.
  - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

## **ORGANISATION :**

- Coordinatrices : Mmes BARRAYA Denise et COMMANDRE Emmanuelle
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, elle assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, elle assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Un responsable des stages recherche les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

## **VALIDATIONS :**

- 3.1 S1: travail de groupe en janvier
- 3.1 S2 : travail individuel en stage
- AFGSU 2
- Rapport de stage: rendu mi-mai
- Stage : 4 compétences à valider (*cf. les 10 compétences du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009 modifié*)
  - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
  - ✓ Compétence 2: concevoir et conduire un projet de soins IDE
  - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
  - ✓ Compétence 9 : organiser et coordonner des actions soignantes

<b>PUBLIC</b>	Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin en France ou à l'étranger Titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales	
<b>EFFECTIF</b>	De 3 stagiaires minimum à 20 stagiaires maximum	
<b>OBJECTIFS</b>	Formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier	
<b>DUREE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Cours en e-learning sur la plateforme Théia de début octobre à décembre 2023 et 115 heures en présentiel à l'IFSI à partir du 16 octobre 2023</b></li> <li>▪ 2 stages d'une durée totale de 15 semaines</li> </ul>	
<b>HORAIRES</b>	Selon planning remis le jour de la rentrée	
<b>FORMATEURS</b>	Cadres formateurs	
<b>COUT</b>	<b>3000 euros par candidat</b> (payables en plusieurs mensualités – CPF possible)	
<b>CANDIDATURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lettre d'inscription manuscrite</li> <li>▪ Curriculum Vitae</li> <li>▪ Copie du diplôme permettant l'inscription (avec traduction assermentée si besoin) et autorisation(s) d'exercice concernée(s)</li> <li>▪ Frais de dossier 140 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie)</li> <li>▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité</li> </ul>	
<b>SELECTION à date fixe sur l'IFSI (pas de distanciel)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Epreuve écrite</li> <li>▪ Entretien</li> </ul>	<i>[Visant à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement et par écrit en français sur leurs connaissances générales en médecine]</i>